

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 octobre 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil vingt-deux
Le 17 octobre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,
Date de convocation : 12 octobre 2022

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY – Marie-France JOLY - Marlène GEORGET - Anthony MICHEL - Philippe RIGAUX - Daisy BERANGER, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : Bérangère ROBIN - Clément BESSON – Nathalie TROCHU, a donné pouvoir – Guillaume GRIPPAY

ABSENTS : David MENARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire, déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné comme secrétaire de séance, Mme Daisy BERANGER, le Conseil municipal aborde l'ordre du jour.

Numéro de délibération	Objet	Décision
22-10-01	Modification des statuts du SYDELA : Modification de la dénomination sociale du syndicat en « Territoire d'énergie Loire-Atlantique »,	Accord à l'unanimité
22-10-02	Révision du Plan Local d'Urbanisme : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Débat sur 6 orientations développées : 1) Favoriser la dynamique du territoire : une priorité - Le projet résidentiel - Favoriser le développement économique du territoire - Un projet de développement qui devrait favoriser le retour à croissance démographique 2) Faire évoluer l'offre d'équipements pour qu'elle reste compatible avec les besoins de la population actuelle et celle qu'il est prévu d'accueillir	Accord à l'unanimité

	<p>3) Mobilité et déplacement : sécuriser, limiter les déplacements motorisés et individuels</p> <p>4) Un cadre de vie à préserver, une richesse écologique et des ressources à préserver</p> <p>5) Prendre en compte les risques et nuisances connus de manière à ne pas accroître les biens et personnes exposés</p> <p>6) Favoriser le développement des énergies sur le territoire communal</p> <p>Après avoir débattu sur les orientations générales du PADD, le Conseil Municipal décide d'acter la tenue du débat et de valider la proposition présentée et annexée.</p>	
22-10-03	Mairie : Demande de financements Approuve le tableau de financements présenté	Accord à l'unanimité
22-10-04	Extension du lotissement de la Censive : Validation de la grille des prix des lots A la suite à une erreur de surface sur les lots 4 et 5, il est nécessaire de rapporter la délibération 22-04-04. Validation de la grille des prix pour chacun des lots	Accord à l'unanimité
22-09-05	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1 ^{er} janvier 2023	Accord A l'unanimité
22-10-06	Dernières Décisions : DIA Rue Tartifume – renonciation au droit de préemption	Accord à l'unanimité
22-10-07	<p>Dernières décisions : Signature devis Beautrais Marchand et HERVÉ - Quiétalis</p> <p>Cimetière : Installation de 6 cavurnes pour un montant de 1 680,00 € TTC par l'entreprise BEAUTRAIS - MARCHAND</p> <p>PAVC 2022 : signature devis supplémentaire de l'entreprise HERVE pour de 5 088,00 TTC</p> <p>PATA : signature devis de l'entreprise HERVE pour 3 168,00 € TTC</p> <p>Salle l'Asphodèle : signature d'un devis de la société Quiétalis pour le changement du lave-vaisselle avec tables entrée et sortie, la pose d'un adoucisseur pour un montant de 9009,08 € TTC</p>	Accord à l'unanimité

Séance levée à 22h30

Fait à Grand-Auverné, le 18 octobre 2022

Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD